



79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 66 de l'ordre du jour

Débat général : Président du Conseil des droits de l'homme

New York, le 1 novembre 2024

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Président du Conseil des droits de l'homme pour son rapport. Nous nous réjouissons vivement de cet échange. Un tel dialogue, qui renforce le **lien entre Genève et New York**, est également important pour la Suisse en tant **qu'Etat hôte** du Conseil des droits de l'homme.

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme,

La Suisse salue **les travaux du Conseil des droits de l'homme durant l'année écoulée** et se félicite d'y avoir contribué. En coopération avec d'autres Etats, elle a introduit et fait **adopter par exemple une résolution sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques** ; elle a aussi fait adopter la **décision sur les modalités de participation à distance pour des réunions hybrides** du Conseil des droits de l'homme.

Nous encourageons **l'Assemblée générale** à adopter un mandat pour que les organes qui le désirent, comme le Conseil des droits de l'homme, puissent bénéficier des **modalités de participation à distance** dans leurs travaux. Ceci contribuait un outil de travail moderne et lui permettait d'être plus connecté et inclusif.

La Suisse reconnaît tous **vos efforts durant l'année** qui ont permis au Conseil des droits de l'homme de couvrir l'ensemble de son programme de travail. Nous soulignons que le Conseil et ses mécanismes doivent avoir **les moyens humains et financiers** pour remplir leur mandat, ce qui implique aussi d'accorder les ressources nécessaires au Haut-Commissariat des droits de l'homme.

Ceci dit, nous regrettons que le briefing du Conseil des droits de l'homme par la Présidence de la **Commission de consolidation de la paix**, demandé par la résolution 45/31, n'ait toujours pas eu lieu. Il est pourtant indéniable que les droits de l'homme doivent être placés au centre de la **prévention et de la consolidation de la paix** si on souhaite mettre fin aux cycles de conflit. Nous sommes aussi convaincus des bénéfiques potentiels d'échanges d'information entre ces deux organes pour contribuer au rapprochement de ces deux piliers, droits de l'homme et paix et sécurité.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme,

L'universalité de tous les droits de l'homme a été réaffirmée lors de la commémoration du 75^{ème} anniversaire de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** qui s'est tenue en décembre dernier à Genève. Nous devons nous appuyer sur cet engagement en faveur du principe fondamental selon lequel les droits de l'homme s'appliquent à toutes et tous et partout. La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que les droits qu'elle contient constituent la norme commune à laquelle tous les peuples et toutes les nations doivent parvenir. Nous devons aussi rester guidés par la **Déclaration et le Programme d'Action de Vienne**.

Nous regrettons vivement les tentatives de certains pays de **relativiser** leurs obligations en matière de droits de l'homme, voire d'utiliser le **principe de souveraineté** pour se protéger de tout regard externe critique sur leur situation nationale.

Il s'ensuit que l'année 2024 est marquée par de **nombreuses violations graves** voire **systematiques des droits de l'homme**, dont une partie conséquente pourrait être qualifiés de **crimes de guerre** et de **crimes contre l'humanité**. Dans ce contexte, la Suisse est particulièrement préoccupée par les situations en **Ukraine en raison de l'agression militaire de la Russie**, tout comme par les situations au **Soudan**, en **Afghanistan**, au **Myanmar** et en **Chine** ainsi que par la **situation au Moyen-Orient face à l'escalade du conflit** sur divers fronts où trop de civils ont perdu la vie en **Israël**, dans le **Territoire palestinien occupé** et au **Liban**.

Monsieur le Président du Conseil des droits de l'homme,

Le Conseil des droits de l'homme est bien outillé pour réagir aux violations et abus des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire. Nous considérons que la recherche du **dialogue** et de la **coopération** avec le pays concerné devrait primer ; par contre, l'absence de coopération du pays concerné ne devrait jamais entraver le mandat du Conseil à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme partout dans le monde, ni d'adresser et d'examiner toutes les situations qui nécessitent son attention. Nous appelons tous les pays concernés à **coopérer avec le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes** et à leur garantir un **accès sans entrave**.

C'est dans cet esprit de coopération, d'inclusion et de dialogue que la **Suisse siègera au Conseil des droits de l'homme ces trois prochaines années**. Nous remercions les autres États membres pour la confiance qu'ils ont accordée à la Suisse lors de cette élection. En tant qu'État membre, la Suisse s'engagera pour renforcer la capacité du Conseil des droits de l'homme à réagir à tout moment et partout où des violations et abus des droits de l'homme sont commis ; elle contribuera à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde entier à travers le système onusien, poursuivant ses initiatives thématiques. Les **droits des femmes et l'égalité de genre** auront une attention particulière l'année prochaine en raison du **30^{ème} anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Pékin**. Finalement la Suisse continuera à s'impliquer pour renforcer **l'efficacité du Conseil des droits de l'homme**.

Pour conclure, la Suisse tient particulièrement à la place accordée à la **société civile, y compris les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme**. Leur engagement et participation sont indispensables au travail et à la crédibilité de l'ONU. Nous appelons donc tous les États membres à également coopérer à New York, à Genève et partout dans le monde avec les organisations de la société civile. Dans ce contexte, la Suisse réaffirme que **tout acte d'intimidation et de représailles est inacceptable**. Ainsi, il incombe aussi à tous les États de veiller contre les attaques sur celles et ceux qui défendent les droits de l'homme et de veiller contre le rétrécissement de l'espace civique.

Je vous remercie.